

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRES Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Contrôles techniques obligatoires des bâtiments cédés par la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Marché n°10156R - lot n°4 - Appel d'offres
ouvert - Avenant n°1**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché formalisé n°10156R a été notifié à la SARL Bureau de Contrôle Girondin le 19 avril 2010 pour une durée de un an reconductible trois fois .Il a pour objet de produire l'ensemble des diagnostics amiante, plomb, performance énergétique, installations gaz et électriques, obligatoires lors de la cession d'un bien immobilier, ceci dans un souci de cohérence et d'efficacité.

L'avenant proposé vise à l'ajout, sans modification de la nature même du contrat et sans en bouleverser l'économie générale, d'une prestation supplémentaire (le diagnostic termites) dans ce marché et ce à compter de la prochaine reconduction, soit le 18 avril 2011.

Ce diagnostic complémentaire est issu d'un MAPA qui arrive à échéance le 17 janvier 2011, détenu par le même titulaire que le marché formalisé 10156R.

Il apparaît aujourd'hui que le Bureau de Contrôle Girondin est en mesure de réaliser la totalité des diagnostics nécessaires dans le même temps, ceci procurant une plus grande réactivité et réduisant les coûts liés aux déplacements ainsi qu'à la transmission des différents documents.

Par contre il serait disproportionné de lancer une procédure d'appel d'offres qui conduirait nécessairement à l'obtention de tarifs plus élevés au titre notamment des frais de déplacement induits.

Dès lors, il s'avère plus opportun, tant au niveau financier qu'en matière d'organisation interne, de conclure avec la société BCG, un avenant au marché dont elle est titulaire depuis le 19 avril 2010,

Cet avenant n°1 sera conclu pour une durée de 3 ans à compter du 19 avril 2011 et le seuil maximum dudit marché sera porté de 50 000 à 52 000 euros HT par an, soit une augmentation de 4%.

Par ailleurs, une négociation a été menée avec la société BCG qui s'est engagée à intégrer cette prestation complémentaire sur la base d'une réduction de 20% sur les tarifs HT de l'année 2010 tels que figurant dans le bordereau des prix unitaires relatif au MAPA en cours, afin de prendre en compte le fait que les coûts liés aux frais de déplacement sont d'ores et déjà intégrés au marché formalisé objet du présent avenant.

La société BCG s'engage également à fournir à titre gracieux les états parasitaires qui seraient nécessaires pendant la période transitoire du 18 janvier au 19 avril 2011.

Les délais d'exécution et de transmission des différents rapports demeurent inchangés ainsi qu'une revalidation gratuite de l'ensemble des diagnostics.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Mr le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 10156R à intervenir,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT

Vu le marché initial n°10156R notifié en date du 21 avril 2010

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour des motifs tenant à une modification souhaitable des obligations du contrat par souci d'homogénéité, de cohérence et de réduction des coûts, il est nécessaire de conclure un avenant au marché n°10156R, lot n°4, relatif aux contrôles techniques obligatoires des bâtiments cédés par la communauté urbaine de Bordeaux ;

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie du marché initiale

DECIDE :

ARTICLE 1:

Les termes du projet d'avenant n° 1 précité / ci-annexé relatif au marché n° 10156R LOT4 relatif aux contrôles techniques obligatoires des bâtiments cédés par la communauté urbaine de Bordeaux sont approuvés.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n° 1 précité / ci-annexé relatif au marché n° 10156R notifié en date du 19 avril 2010.

ARTICLE 3 :

Le seuil maximum dudit marché à bons de commande est porté de 50 000 € HT/ an à 52 000 € HT, à inscrire au budget principal au chapitre 011, article 6228, CRB A410, s/fonction 0206.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 8 FÉVRIER 2011

M. MICHÈLE ISTE